



Notre réf.: 26483/2022/CSG/PPE

22 novembre 2022

Objet: Appui aux activités menées dans le domaine des partenariats public-privé

Suite à donner: Apporter une contribution financière et en nature pour soutenir les activités mentionnées en objet

Madame, Monsieur,

Créée en juin 2019 sur l'initiative de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la plate-forme consultative ouverte est un mécanisme permettant de mobiliser les parties prenantes de tous les secteurs compte tenu de la nécessité absolue d'instaurer une nouvelle culture de partenariats entre le secteur public, le secteur privé et le milieu universitaire, comme cela est défini dans la Déclaration de Genève de 2019.

Les activités menées dans le domaine des partenariats public-privé se fondent sur les textes suivants:

- La [résolution 67 \(Cg-17\)](#) – Orientations de l'OMM sur l'établissement de partenariats avec le secteur privé;
- La [résolution 79 \(Cg-18\)](#) – Plate-forme consultative «ouverte» intitulée «Partenariat et innovation pour le nouveau savoir météorologique et climatologique»;
- La [résolution 80 \(Cg-18\)](#) – Déclaration de Genève – 2019: Bâtir une communauté pour agir dans les domaines du temps, du climat et de l'eau;
- La [résolution 8 \(Cg-Ext \(2021\)\)](#) – Examen approfondi de la démarche et du concept régionaux de l'OMM;
- La [résolution 11 \(EC-72\)](#) – Directives relatives aux partenariats public-privé (édition 2020);
- La [décision 8 \(CR I-18\)](#) – Partenariats public-privé;
- La [décision 6 \(RA II-17\)](#) – Public-Private Engagement;
- La [décision 6 \(RA III-18\)](#) – Public-Private Engagement;
- La [décision 15 \(RA IV-18\)](#) – Public-Private Engagement;
- La [décision 8 \(CR V-18\)](#) – Partenariats public-privé;
- La [décision 8 \(CR VI-18\)](#) – Partenariats public-privé.

Conformément aux résolutions et décisions passées et ci-dessus, l'OMM a mis en œuvre une grande variété d'activités centrées sur les partenariats public-privé, notamment des

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie

discussions de haut niveau autour de la plate-forme consultative ouverte, l'organisation de forums régionaux, la rédaction de livres blancs et de lignes directrices relatives à ces partenariats, la réalisation (en cours) de modules de formation et la fourniture d'un appui aux Membres, y compris via une enquête régulière sur leur législation, le soutien à un projet pilote, un dialogue avec les parties prenantes et une sensibilisation à ces activités. Les ressources requises ont été dégagées dans la mesure du possible et consacrées à tirer profit des possibilités actuelles de dialogue en vue d'élaborer des textes d'orientation et de donner des conseils, notamment à l'appui des réunions des conseils régionaux et des commissions techniques ou d'autres organes. Le dernier rapport disponible sur les partenariats public-privé peut être consulté [ici](#).

Ces dernières années, les Gouvernements chinois et japonais ont apporté leur soutien aux activités relatives aux partenariats public-privé de l'OMM en détachant des experts. À l'avenir, ces ressources seules ne seront toutefois pas suffisantes pour soutenir et développer les activités de l'Organisation dans ce domaine. Davantage de ressources devront être mobilisées pour exploiter les plates-formes permettant une collaboration et un dialogue multipartite de haut niveau au plan régional et mondial, pour favoriser le développement des capacités des Membres, de façon que les partenariats avec le secteur privé soient avantageux pour tous, et pour mobiliser des ressources techniques et financières privées afin de soutenir les priorités stratégiques de l'OMM ainsi que des projets collaboratifs innovants. Par sa [résolution 67 \(Cg-17\)](#), le Congrès a prié instamment les Membres de faciliter la mise en place d'une initiative sur les partenariats public-privé au moyen de contributions financières et en nature. Il est à présent demandé aux Membres d'apporter volontairement de telles contributions afin de garantir que les ressources seront suffisantes pour mener à bien les activités essentielles en matière de partenariats public-privé et permettre aux Membres de tirer profit des résultats en découlant.

Je vous saurais gré d'envisager de contribuer financièrement et/ou en nature aux activités menées dans le domaine des partenariats public-privé, notamment en ce qui concerne les activités centrées sur la plate-forme consultative ouverte et les forums régionaux, de même que le partage des bonnes pratiques. Pour plus d'informations, veuillez contacter Tatsuya Kimura, Directeur du Bureau des partenariats public-privé relevant du Secrétariat de l'OMM ([tkimura@wmo.int](mailto:tkimura@wmo.int)).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Petteri Taalas  
Secrétaire général